## L'ABEILLE.

IMPRIME" AT POBLIE', TOUP LET JOURS, PAR SING BA VON.
IMPRIMED FETAT RT DR LA VILLE.

Signs one PUNION set editorric.

## MARDI MACIN, SMARS 1886.

On a bessin d'un bon tradusteur, connaissant unçaise et anglaise. S'adresser au bureau de

## INTERIBUR. Nouvello-Orléans, 3 mars.

La mort de M. Lauvz, laisse vacante la place de capitaine de port. Plusieurs can didats ont fait leur application au gouverneur White, et l'on sa demande quel sera le anccesseur de selui que nous regrettens tous; o'est une question qui sera résolue dans peu de jours, car la nature de cette place si importante au commerce réelame une prompte nomination. Selon nous, le candidat qui possède les trois langues doit nécessairement avoir 'avantage sur ses compétiteurs.

Le docteur Acher, de la faculté de Paris, fils du premier president de la cour regale de Lyon, dont nous avons anracte. Nous avons appris de source certaine que les operations de ce praticien ont été couronnées d'un plein sus-

Le courvier du nord arrivé hier, nous fourait des dates de Washington du 16, de Charleston du 19 et de New-York du 14 fevrier. Nous trouvons dans ces dernières feuilles des nouvelles d'Angleterre du 10 et de Paris du 5 janvier apportées par le paquebot Bugland, parti de Liverpooi le 11. eu tort de se défier du luisser aller du conseil dans les ré-Nous donnons dans une autre partie de notre journal tout ce qu'il y a de idus intéressant,

Un Post scriptum d'une lettre de New-York, datée du 14 écrise par une personne digne de foi, qui est en corresponbre; il arrive assez souvent de transmettre à des agens confidentiels du gouvernement auprès des cours étrangères, les parties les plus importantes du message annuel ou expose des affaires publiques, afin qu'ils se conduisent en conséquence, même avant que ce document soit transmis aux corps législatif pour lequel il est destiné; c'est ce qui peut dire arrivé dans le cas présent ; il se pourrait fort bien qu'on sut transmis à M. Livingston, les principaux points du mus. sage du President, avant qu'il ait été communiqué au Con-Paris que le message lui-même avait été reçu. Si ces faits sont vrais, on doit en conclure ou évitablement, que le gou. traité à ce corps.

La réception du message ou de la substance de ea document, de la manière dont nous venons de parler, expliquerait parfaitement pourquoi il n'a pas été publié dans les journaux, de Paris. Mais tout cela n'est que conjectural ; no lecteurs peuvent se former une epinion sur les rapports com muniqués plus haut par le correspondant de New-York, l'agent de la Banque des Etats. Unis & Paris.

Le Baltimore American dit qu'une lettre d'un corres pondant à Washington, adressée aux éditeurs de ce journal, s'exprime dans les termes suivans au aujet de nos relations avec la France:--

"Vous vous rappèlerez qu'en décembre dernier, je française ne fit une appropriation pour remplir le traité, la guerre était inévitable. Diverses circonstances m'ont confirme dans mes previsions. Le Congrès, avant de s'sjourner, prendra les mesures les plus décisives pour mettre le pays dans une attitude offensive et défens ve.

"Notre escadrille de la Méditerranée a reçu l'ordre de se diriger sur Gibraltar, afin d'empêcher les séquestratrations qui pourraient être tentées dans les ports francais, et pour le blocus d'un port espagnol. Le comodore Elliot a arboré son large pavillon sur la Constitution, et fait voile de New-York pour la Mediterranée. Le capt. Kennedy doit prendra le commandement du Peacock et du Boxer, pour se diriger vers les mers chinoises afin de proteges notre commerce dans ces parages; en un mot, toutes nos forces navales seront mises sur le pied de

Une discussion assez animée s'est élevée su consen de ville sur l'inconvenient qu'il y a à laisser construire des acurs, dont il n's été fait men qu'il soit possible de trouver une seule bonne raison pour soutenir l'opinion contraire. L'intérêt général doit toujours l'emporter sur 'cortaines considérations parTel est l'historique de cette affaire du gay: noue le de Plauché, le Bayou St. Jesn, has du Bayou, Gentiily, jours l'emporter sur cortaines considérations par- Tel est l'historique de cette affaire du gaz; nous le denous avens sous les yeux dans l'ancien cimetière, ne de- capricieuse? que, dans dix ans, le cimetière actuel qui est rempli de tre toujours contrebalancé par les deux tiers des memtombes, se trouvers au centre de la ville et qu'il aura pres du Conseil. contribue à déranger le plan que l'on suit pour le tracé des rues; certes c'est use grande faute que l'on a commise en ne prévoyant point alors ce qui arrive aujourd'hui, et comme l'expérience du passé doit toujours être d'hui, et comme l'expérience du passé doit toujours être gé de s'informer par quel droit le maire exerce le privilège du NR. Bayon,

MR. Bayon,

MR. Bayon,

Mr. Bayon,

d'unieur.—En rapportant les débats du conseil de ville des mineres en me représentes comme ayant introduit une résolution pour la nomination d'un comité charge de la conduite à venir, nous ne nouvons prise pour règle de la conduite à venir, nous ne pouvons VETO. prise pour règle de la conduite à venir, nous ne pouvons qu'approuver le conseil de ville sur la décision qu'il a prise à cet égard. Puisque nous en sommes sur ce sujet, agus ne terminerons pas sans engager le conseil de ville à hater sa décision sur le mode qu'il jugera convenable à la lévalité qu'a le maire fréquente et presouver qu'elle est entièrement déplacée. J'ai proposé qu'un comité de trois membres fût nominé par le recorder pour s'informer de la manière fréquente et presouver de la lévalité qu'a le maire d'exercer. tot les chaleurs vont se faire sentir, et il est urgent que, à empècher qu'il n'y ait recours à l'avenir, aussi fréquempour cette époque, les convois suivent une autre directi in que celle que l'on a prise momentanément. Le projet d'etablit un chemin à coulisses destiné à faire ce trajet, ne nous semble pas mal conçu, et nous espérons que, si Pon teffechit bien à tous les avantages qui peuvent en resulter, on finira par l'adopter. Mais il ne faut pas que cela traine en longueur.

DE LA DERNIÈRE SEANCE DU CONSEIL. L'ordonnance concernant la nomination d'un commis saire des rues a été enfin adoptée en entier; elle n'a subi ration de guerra."

On a reque lues légères modifications introduites par les efferts de M.M. Grailhe et Bermudez. Reste à savoir si elle ne rencontrera pas encore le veto du maire. On ne peut

On ne peut

On ne peut

On dit que ce hateau était assuré en An. nen prejager k cet égard, mais nous pensons cependant gleterre pour 27,000 livres, et que l'équipage s'est sauvé, FRANCE. ne ce veto pourrait s'appuyer sur d'excellentes raisons car, quelque immense travail qu'ait couté la nouvelle car, quelque immense travail qu'ait couté la nouvelle particiton de l'ordennance au comité auquel avaient été bassadeurs étrangers, et le ministre autrichien a été ptus d'une foir renfermé avec le prince Talleyrand, fait qui semcontribuir qui se donner la paine d'y réflechir, puter. referecs les objections de pouvoir exécutif, il est évident, pur qu'il qui veut se donner la peine d'y réfléchir, qu'on a iu se dans une profonde obscurité une foule de points peuvent amener des contestations incessantes entre et le voyer. Sans deute la mairie de la l'internité joint à d'sutres causes, aurait, et a besoin d'une nouvelle organisation; sans doute M. I paraît qu'en 1815, lord Castlereagh, le prince Talleyrand et M. de Metternich absieur projeté quélque chose de l'emblable, concevant dès este époque des coupons de l'emblable, concevant dès este époque des coupons de l'emblable, concevant dès este époque des coupons de l'emblable, concevant de oute pour la ville, il faut que tout soit prévu c' clairement et raisonnablement déterminé avant de mener force de loià la nouvelle ordonance. Neue re-centres de la douane, au Havre ont monté, pour let de la monté, pour le mêmes sujet dans un prochain article, et, PARIS, endrons sur le même sujet dans un prochain article, et, Les recettes de la douaire, au Havre on par le seul deux d'etre stitée à la communante, nous moins qu'en 1833.

Auterons de mettre en révidence tout ce qu'il y a de li parait qu'on va licencier toutes les troupes étrangement dans la sentexturo de cette ordennance. res employees au service du Portugal.

Mais, & propes de veto du pouvoir extentif, bout de. vons dire aules quelque chose d'une proposition de M. MeFarlane, tendant à s'informer jusqu'à quel point pou-MeFarlane, tendant à s'informer jusqu'à quel point pou-vait être légal l'unage fréquent que le maire fait de ce droit l'est bien anunte que le maire fait de ce droit l'est bien anunte que le maire fait de ce droit. Il set bien, assurément, qu'une corporation quelle une autre direction, cette nouvelle n'est guere pr de l'étendue du pouvoir qui les contrôle; mais il nous semble qu'il est un peu tard pour ordonner une semble. Le dey d'Alger, qui, depuis quelque teme menait une ble enquête; et puis le moyen le plus sûx et le plus simple de savoir à quoi s'en tenir à oet égard est de lire avec attention la charte concedée per l'Etat il y a enviren tres.

L'es avia de Mauplie, représentent la Grèce comme tres des de la comme ses immenses richesses devaient échoir à son hôte généroux, Méhèmet Ali avait donné coure à des braits déséreux sur la maladie qui a tranché les jours de hauteuses. onque soit informée de tous ses droits et privilèges, et te ans. Nous ne pensons pas, au reste, et quelque soit le sa haute resultat de cette proposition, que le conseil puisse reprocher erec fondement au maire d'avoir mésusé ou abusé de son droit de veto.

Il est vrai que dans ses derniera tempe il a'est vu très fréquemment dans la nécessité de l'exercer ; mais en serv. ant avec la plus sévère impartialité les objections qu'il rant avec la plus névère imparisalité les objections qu'il prix durant la quinzaine. Nous annexons un état du mar-le de le contre plusieurs mesures projetées par le conseil, on trouvera qu'elles n'ont d'autre but que de défendre les intérêts publics contre des prétentions personnelles ou portent à croire que leurs approvisionnemens ne sont pas ennors de nuissa, et catte sisconstitues de le catte disconstitue de le catte d contre des spinions qui peuvent être sincères, mais qui par la tenace et étonnante sécheresse qui règne actuellecont évidemment erronées et peu conformes aux faits.

président de la ceux régale de Lyon, dont nous avons annoncé l'arrivée parmi nous depuis quelque tempa, et à l'habiloté duquel nous avons rendu un juste hommage, l'habiloté duquel nous avons rendu un juste hommage, est de retour de la Havane, ou il avait été appelé pour est relative à la nomination d'un communaire des rues, et lon américain. pratiquer quelques operations de la pierre et de la cutha- celle qui a été provoqué par les propusitions de la compagnie du gaz concernant l'éclairage de la ville ; nous lais sons à la justice de nos lecteurs à apprécier les objections sur nos taux actuels, le marché acquerra une activité du maire à la première ; et d'ailleurs comme sous devons revenir sur ce sujet, nous ne voulens pas en fatiguer au. jourd'hui nos lecteurs. Il suffit de nous arrêter au mossage qui contient les objections à la seconde ; quelques lignes sur l'origine de cette affaire prouveront si le maire a solutions qui y sont relatives.

Le 12 avril 1834, après avoir pris connaissance d'un lettre de M. Caldwell offrant de fournir, dans la rue de Chartres et une partie de la rue Camp, aulant de lampes a février, reque à Charleston par le navire William Gibbons, et gaz que la villé en pourrait désirer, le conseil passa une etrie de résolutions autorisant le maire à contracter avec le dance particulière avec l'agent de la Banque des Etata. Unis dit M. Callwell pour la fourniture d'un nombre de réver à Paris, duquel cette nouvelle doit venir, annonce que le mes-bères égal à cetui des lampes à huile alors existantes ; c'est eage du Président avait été requ à Paris, le 5 janvier. Si le à-dire, un à chaque intersection de rues. Et le contrat Russrage a été requ'à Paris à cette date, ce ne doit être que fait, M. Caldwell se mit en devoir de faire placer deux par le paquebot du Hâvre, parti de New-York, le 14 novempour cette première entreprise était de \$25 pour le placement de chaque poteau avec l'appareil de tuyaux nécessaire, et de 25 piur tres aussi pour l'éclairage de chaque réverbère. Plus tard, et lorsque le travail fut achevé depuis la rue Poydras jusqu'a la rue St. Louis, M. Galdwell n'était plus propriétaire de la charte concédée à la compagnie du gaz, cette compagnie offrit de se charger de l'éclairage de toute la vitle proprement dite et des grès, et c'est d'après cela, peut-êtra, qu'on a répandu duns faubourgs incorporés, moyennant 40 piaatres pour le placement de chaque poteau et 35 pour l'éclairage. Niera-t-on que le maire fût bien et dument fonde à objec-

vernement frangais connaissant les vues du cabinet améri- ter à l'enorme différence des prix acceptés par M. Caldwell, can, cet opposé à l'arrangement des difficultés qui existent avec ceux demandés par la Compagnie? Nous ne le penentre les deux pays, ou qu'il craint de compromettre sa por
sons pas. Mais poursuivons : le Conseil accepte les propotingent d'argent de chaque compagnie, conformente it à pularité dans la chambre des députés, en soumettant le sitions de cette compagnie, et passe de nouvelles résolutions sitions de cette compagnie, et passe de nouvelles résolutions par lesquelles il autorise le maire à contracter, aux prix demandes, pour l'éclairage de toute 1a ville, sur le même pied que la rue de Chartres. N'otez bien que déjèla violation de lettre des précédentes résolutions autorisant le premier contrat, était flagrante par le placement dans la rue de Chartres. de deux réverbères par ilet, au lieud'un. De manière que, de deux réverbères par ilet, au lieu d'un. De manière que, quoque la corporation ne soit pas tenue de payer le double réverbère placé à chaque ilet dans les rues de Chartres et du lieu de soit au lieu d'un configuration de soit pas tenue de Chartres et du lieu de la légion, pendant l'année antérieure, et sera Camp, elle se fut trouvée bien et dument obligée de payer ce payée dans le mois de janvier de chaque année, quoique la corporation ne soit pas tenue de payer le double double réverbère dans toute l'étendus de la ville et des fuubourge incerparés si le maire eut approuvée sans objections tes nouvelles résolutions du Conseil. Est ce encore sei qu'on neurra reprocher au maire d'avoir cédé à des vues person nelles et de n'avoir pas eu pour objet la défense des intérêts vous mandai, qu'à moins que la Chambre des Députes bien entendus de la ville? Que chacue réponda. Croira-t-on que, sur ce point, on avait ou le talent d'embrouiller la question au point que le Conseil ne savait pag-au juste compien il y aurait de lampes à gaz dans la ville? Un membre, dans une sus ice a laquelle nous assistions, affirmait qu'il y en qu'à la Levée. surait 600; et cependant, il y a cinq cents intersections de rues dans la ville et les faubourgs incorpores, et conséquemment, en doublant ce nombre, on voit qu'il deit y avoir 1000 lampes à gaz, sauf la déduction d'une par chaquerue ; car en plagant co.ume elles le sont maintenant dans la rue de Chartres, c'est deubler moins une le nombre des lampes à huite, qui ne sont placces qu'aux intersections seulement. De

cette première et bien étrange erieur, il en découlait tout natureliement deux autres de la plus haute importance, celles du que, basant ses calculs sur le nombre 600 au lieu de 900, qu'on peut prendre sans doute comme le chifire le p us bas, le Conseil us es trempait que de 12,000 piestres sur le ceut des travaux, et de 10,500 sur le prix an nuel de l'éclairage. Puis il feut sjouter à cela les 10,000 piastres de gages des alluseurs, dont il et de 60,500 eur le prix an nuel de l'éclairage. Puis il feut sjouter à cela les 10,000 piastres de gages des alluseurs, dont il et de 60,500 eur le prix an nuel de l'éclairage. Puis il feut sjouter à cela les 10,000 piastres de gages des alluseurs de Genitly. trat ni dans les résolutions qui autorisent le second, et sur

riculières, quelque puissantes qu'elles soient. Or, si manderons à tous les hommes, n'est-il pas évident que les l'on envisage l'accroissement considérable que cette vil
objections du maire n'ont eu pour objet que de protéger

le cat destinés à prendre, on ne pourcait à moire dessaile les intérêts de la corroration dont il est le prendre, on ne pourcait à moire dessaile. le est destinée à prendre, on ne pourrait, à moins d'avoir les intérêts de la corporation, dont il est le premier emperdu la raison, permettre qu'on elevat dans le nouvesu ployé, contre les spéculations d'une compagnie qui ne cinctière, des tombes qui auraient été un obstacle à ce cherche qu'à s'enrichir? Est-il possible de trouver dans que l'on pût disposer autrement de ce terrain, lorsque des circonstances impérieuses l'exigeront. L'exemple que que l'antipathie ou à une opposition purement le fusbourg Ste, Macirconstances impérieuses l'exigeront. L'exemple que l'exemple que l'antipathie ou à une opposition purement le fusbourg Ste, Macirconstances impérieuses l'exigeront. L'exemple que

valuel pas suffire pour nous détourner d'une pareille idée?

Nous espérons qu'en y réfléchissant bien M. M'cFarlane retirera la proposition qu'il a faite au conseil; car,
crifier au préjugé, les intérêts de toute une ville, sans
doute on aurait eu tort de s'opposer à l'érection de tombes dans le nouveau eimetière, mais malheureusement, bes dans le nouveau eimetière, mais malheureusement, aussi importante que celle de refondre la charte de la corpous n'en sommes pas arrives à ce point de sagesse, et poration; mais encore il est peu probable qu'elle n'apc'est pour cela que nous pensons qu'on a agi prudemment prouvat pas tout ce dont on voudrait faire un motif de reen n'accordant point cette autorisation. Il est probable proche au maire, dont le droit de veto peut d'ailleurs

a haterisa décision sur le mode qu'il jugera convenante de la légalité qu'a le maire d'exercer pour s'intormer de la manière frequente et presqu'incessante de la légalité qu'a le maire d'exercer pouvoir de son seto, et s'il est nécessaire de pétitionner la legislature de l'Etat pour lui prier de faire telles modificationé à la charte de la Nouvelle-Orieans, de manière

Je suis avec respect. J. F. M'FARLANET EXTERIEUR.

Angletere.

Angletere.

Angletere.

Guerre avec la France.

Ge document a tit regu à Liverpool le 7, par le navire paquebot Independence, cap. Nye, et a cit publiè le 10, dans l'iverpool Chronicle, avec l'introduction suivante: "Nous n'avons qu'autant de p'ace qu'il nous en faut, pour appeler l'attention des lecteurs sur le Messege du Président, du moins our estre partie qui menace la France d'une décla-

Paus, 5 janvier.

is par le seul desir d'être stilles à la communanté, nous 1834, à 20,856,049 fr., ce qui fait 3,080,000 francs de

FEPAGNE: PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

TURQUIE.

COMMERCIAL

HAVRE 21 december Dapuis nos derniera rapports du 24 courant, notre mar-ché au coton est resté calme. Il s'est effectue des ventes formant un total de 1196 balles, désquelles 1011 des E. Unis, avec une baisse de 2 a 3 cents sur les plus haute ont évidemment erronées et peu conformes aux faits.

Deux ordonnances tout récemment ent fort occupé le a celle de l'an dernier, nonobstant les exportations tou-

"En France, l'aspect des affaires en général est très flatteur pour l'année qui s'ouvre, et si nos consommateurs de coton parviennent à obtenir un rabais de  $\delta$  à 10 cents sensible et les prix seront plus stables, excepté cep indant le cas où un approvisionnement trop extensif nous arri-verait des Etats-Unis. On a lisu d'espèrer qu'en France, ainsi que dans tout le continent, la consemmation éprouvera un accroissement sensible.

"Nos derniers avis de New-York vont jusqu'au 1 cou-

rant, et ceux de la Nouvelle-Orleans, par la voie de Li-

rant, et ceux de la Nouvelle-Orleans, par la voie de Liverpool, jusqu'au 13 dernier.

"Cotes et classification de Liverpool:—Uplands, beau de 127 à 129; bon beau, de 131 à 133; bon, de 125 à 137; fin, de 139 à 143—Louisiane, beau, de 131 à 133; bon beau de 136 à 138; bon, 141 à 145; fin, 150 à 160.

"Arrivée des cotons exportés des Etats-Unis depuis le ler. Octobre:—De New-York, 3194 balles; de la Virginie, 186; de Charleston, 7237; de Savannab, 4692; de la N. Orléans, 12143. Total, 27,467 balles."

"HAVEE Finny."

Le première représentation de Liverpoolité de la Virginie de grand spe tacle, et 2 actes, du the At.e de la Porte 8t. Martin, par MM. Benjamin St. A mend et Poulyanthe.

LA MEDECINE SANS MEDECIN.

Ordre du Spectacle—I. Plascension par M. Herr Chine, la médecine sans médecine sans médecine Exercices de M. H. Cline—
l'Auberge des Adrets.

"HAVEE Finny." "HAVRE, 2 janv.

Il n'est point arrivé de navire des Etats-Unis quoique es vents de la partie de l'Oust aient regné durant les trois derniera joura. ermers jours. "Hier et aujourd'hui il ne s'est pas fait d'affoires. L remier vent favorable amènera 25 navires de vos cotes et l'on attend leur arrivee pour commencer les opérations.

"Pour que le coton Sea Islands éprouve aucune de-mande, il faudrait qu'il n'en arrivat pas de trois meis au



Nouvelle Orléans le 2 mars 1835, Es officiers des compagnies de la légion sont ausi-

tion annuelle faite à l'asage de la Légion sera co

CONFORMEMENT à la tère section de l'acte du 22 mars 1931, intitulé "Acto relatif aux Assessests de la paroisse d'Orléana," avis est donné aux habitans de cette ville et paroisse d'Orléans, que les dix huit personnes do f les noms suivent, ont été nomniées pour rempisr su terme de la loi, les fonctions d'assesseurs de la taxe d'Etat dans lours districts respectifs, savoir :

Etat dans leurs districts respecties, savoir :
Pour le 1er. District commençant à la Levée, suivant
a rue d'Orléans et le canal Girod en descendant jusqu'à nite de la ville par d ruère, suivant cette lu

ler. datrict. AM. François Lafargue, M. Bock, J. Thibaud Pour le 2e District commençant à la Levée, su vant le rue d'Orleans et le canal Girod en descendant jusqu'à la limite de l'asbitation Griffou; suivant cette fie jusqu'au chemin du Bayou, remontant se chemin du Ba-you, jusqu'a la rue Plauché, aurant la rue Plauché jusqu'au prolongoment de la rue de l'Esplanade et tent de l'Esplanaue au fleuve.

(MM. P. A. Rousseau,
J. Gran

M.M. Germain Plessy Adrien Naurre, Chef Menteur, la r ve gauche du fleuve à partir de la mite inférieure du faubourg Marigny au canal des Pé

40. district. | M.M. Balt. Plauché, Louis Bernoudy, Josh Herard. ruisse dans la profonde

J. D. Rokndel, P. Monahon, Monahon,

CHARLES MAURIAN,

Juge de Parolese.

DRAYS, CHARRETTES et ROUES, de la meilleure manufacture, de Philadelphic. récem-mentreçus, à vendre par TOURNE 4 BECKWITH,

S manra No 28 et 29: Nile. Levée. 150 BARILS pork (mess), ou magasin et à vendre par CARRIERE & BORDUZAT. 3 mare

Wictor Visiner vs. Felicite Fouchet, I, c. I, DANS LA COUR DE l'AROISSE—En verta d'un ordre de saisse et de vente à moi adressé, il cera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, samedi, le 4 vvril prochais, à 1 heure de l'après midi, l'esclave nommé Octave, saisi dans l'affaire ci.dessus. Conditions, comptant 3 mars F. BUISSON, shérif.

VIS est donné la tous ceux qui ont des réctamations contre la succession de M. Valsain Fortier, d'avoir à faire connaître le montant de leur compte à M. C. E. Fotstall; et coux qui doivent à cette succession, ainsi qu'i la société Fortier & Forstall sont priés de régler avec C.

Torstall, afia d'éviter des poursuites contre eux.

3 mars—3 N. BOUDOUSQUIE; administrateur.

W. Sivejoy co itre l'es & Wilkinson.

N. Sanda d'un cortre de fieri facin. à moi sarcessé pai W. Sivejoy co ître Ives & Wilkinson.

N vertu d'un ordre de fieri facia , à moi acressé par
l'hon. C. W. Shaunburgh, juge conseiller de la cour
de cité, j'exposerai en vente publique, le lundi 16 mars
1835, à 5 heures de l'après-midi, à la fonderie de Odborn,
rue de la Nile. Levée entre la rue St. Joseph et le Nouwan Marché. 2 evindres de hareau à vapour, maisi pour veau Marché, 2 cylindres de bateau à vapeur, saisi pour satisfaire au jugement rendu dans cette affaire. Conditions-comptant. B. BEAUREGARD. 3 mars

Marshal.

No vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, président de la cour de cité, de la Mouvelle Orléans, 23 Yévrier 1835.

No velle Levée, j'exposorsi en vente publique, le jeudt 13 mars 1835, a mon bursau, rue Ste. Anne, no 30, à sinq heures de l'après midi, deux presses à imprimer et des cable aux actionaires ou à lours représentans légaux, lundi ractères, saisis à la nourantie de J Walker. marchal. actères, saisis à la poursuite de J Walker.

3 mars B BEAUREGARD, marshal.

GARDES D'ORLEANS-Atten-

LISTE MARITIME.

a dest fargeren in de

Navice Elezabeth, Theyer, Havre,
Navice Bolivar, Pantherton Havre, A., Quartier & Boutin.
Navire Arkanese, Dennis, New-York,
Bogart & Howthon.
L H Gale. Navire Purdonnet, Barker, Havre, Briok Reven, Outtorbedge, Liberie, Geel Sparnarue, Condon, Texas, Goel Elizabeth, Wills, Mebile, ARRIVES L H Gale.

ARRIVES.

Bateau de remerque Féliciana, avec le navire Missour
les bricks Durango et Venus, et la goel. Biflengs.
Buteau de remorque Grampus, avec les bricks Parago
et Cende Villanueva, et la goel. Name.
Brick Coude Villanueva, Carks, de la Hávanc.
Brick Venus, Sonsut, de la Havane.
Goel Nama, Otwey, de la Havane.
Brick Durangu, Shannon, d'Apalachicola. Goel Paina, Otwey, we in Lievane.
Brick Dirango, Shannon, d'ApalachicolaGoel Billengs, Whi e, de le Havane.
Brick Paragon, Healy, de Bristol, (R. I.)
Bateau à vapeur Lafourche, Gillet, des Atkinian.

Thèatre d'Orléans. Mardi, 3 mare, 1835.

BENEFICE DE HERR CLINE.
Herr Cline, a l'honneur d'agnonces à ses ams et en général que son bénéfice et sa derniète apparitio

HERR CLINE commencers la soirée en UNEGRANDE ASCENSION. sur la corde tendue depuis la scène jusqu'aux troisi-roulant devant lei UNE BROUETTE.

paraitia sur la corde tendue et executera CARNAVAL DE VENISE, Dâns le cours de laquestie il changera trois fois de costume, sans quitter la cordet son premier telle sera POLICHINELLE, ensuite una DANSE COMIQUE.

Le première représentation de

DEMANDE D'UNE GOUVERNANTE.-On a besoin d'une dame apre à donner des legons de français et d'anglais, aiasi que des lesyons de piano. S'adre-ser au bureau de cette lemille.

A VIS—Tous coux qui ont des réclamations contre la société de Wiley & Junningham, sont requis de les présenter pour en obtenir le réglement; et ceux qui droite pir le précédent et à gauche par les nos. 4, 5, diament à agre société sont par les nos. 4, 5, diament à agre société sont par les nos. 4, 5, diament à agre société sont par les nos. 4, 5, diament à agre société sont par les nos. 4, 5, diament à agre société sont par les nos. 4, 5, diament à agre société sont par les nos. 4, 5, diament à agre société sont par les nos. 4, 5, diament à agre société sont par les nos. 4, 5, diament à agre société sont par les nos. 4, 5, diament à corre la tiè come en briunes pur

payer entre les mains du sous-igné, dûment autorisé de s'y fronce. règler les affaires decette muson.
PETER CUNNINDAM. rne Philippe, no. 21, nouveau Canal.

A VIS - Compagnie des Canaux de Buralaria et de l'Afourche. Les actionnaires de cette compagnie sont
prévenus qu'une élection de cinq directeurs jour l'année
1835 aura lieu le mercreu 18 courant, au bureau de la dite compagnic, deputs dix heures du matin jusqu'à deux heures de l'après midi.

M. V. LABARRE,

7. UN AUTRE LOT DE TERRE, désigné

Recrétaire.

3 mars -3.010j

Récrétaire.

RAU-DE VIE et GENIEVRE-40 demi papes cande de vio américaine, 16 pipes géniève de Hollande, 15 demi pipes cau-de-vio de Cognac, en débarquement du marire Shakespeare, à condre par WHITE & Comarire de la Douane. demi pipes cau-de-vio ne vogana. WHITE & Co navire Shakespeare, à vondre par WHITE & Co 3 mars no. 20 rue de la Douane. VIN-50 quarta de barriques vin de Malaga, en débar-IN-50 quarts de harriques vin de quement du brick Flora, à vendre par WHITE & Co.

no. 20, ruela Douane. A VENDRE A L'AMIABLE. LA BELLE MAISON à deux étages LA BELLE MAISUN a neux etages; sittée à l'encuignure de la Levée et de qui s'y trouve.

Pl'Emlanade et celle située rue de la Le. 9. UN AUTRE LOT DE TERRE, désigné l'Esplanade, et celle située rue de la Levée, entre Esplanade et Quartier, adioignant à la premièle.

UNE AUTRE MAISON située à l'encoignure des ruen Bagatelle et Craps, ainsi que trois autres maisons qui se suivent dans la même tue Bagatelle.
UNE AUTRE MAISON dans la rue Marigny,

et sont haties en briques, excepté celle située dans la rue Marigny, portant le 110, 192. Si d'ici au derier jour du mois courant elles ne sont pas vendues à l'amiable, elles serent mises à l'encan dans les pre mers jours du mois d'avril. Les personnes qui désireront les visiter penvent

adresser au soussigné, à l'encoignure Esplanade et J B. AZAKETTO, 8 material m POUR TAMPICO.—La gréintic fine vuilière chevillée et dushiée en cuivre, la SOPHIE, capitaine Hunt. Pour fret ou passage, ayant de bons

ingquens, Fadresser a
HARRISON, BROWN & co. 3 mars

Tue Royale, no 117.

POUR BRAZORIA (Texas)—Le brick paque
bot régulier le DURANGO capitaine S Shannon. Pour fret ou passage, ayant de bons einménagemens, s'adre-ser à bord, ou à EW GREGORY,
3 mars 3 mars

rue St. Charlen, POUR APALACHICOLA—La coèlette pa-quebot réguler la WATER WITCH, capitaine Manson, syant la insjeure partie de son terrain i st figure sur un pian qui sera exhibe au niochargement prête, partire sous peu. Pour le esteou fret on passage, s'adresser à bord, en face de la rue Conti ou à 12. UN AUTH Danny, suprès de

perfines, à vendre par
ANDREWS & BROTHERS, 5 mars no. 19, rue de Chartres.

E soussigné devant partir pour l'Europe, vers le ler, avril prochain, offic à vendre, à des prix avantageus plusieurs assentiments en divers genres des articles suivants; tous d'importation récents.

Verreriset Porcelaine

Verrerie et Porcelaine, un grand assortiment en servis se à diner et à thé, et une quantité considérable d'objets très variés dans lour forme et leurs différentes destinations, Giacca de diverses dimensions; dont plusieures très grandes et à cadres fort riches.
Une variété très étendes de pendules, depuis le genre le

Une varieta ties étendes de pendules, depuis le gente le plus modeste, jusqu'au plus élégant; Candelsbres et autres articles en bronze; Buaug vases en porcelaine; Grand assortiment d'articles en plaque d'argent de Paris et Shefield. Consistant et porte liqueur et porte hulle; chandeliers, condelabres, corbeilles à pain et à fruits, porte boutsilles, aallières, bouts de tables, moutardiers, coquatites, beuriers, sucriers, crémiers, thyères, cafetières, couteaux de tables; Meubles, toil-ites, secrétaires, commodes, fauteuiles, bles; Meubles, toil-ites, secrétaires, commodes, fauteuiles, bles à ouvrage-phanos, chaises à comments de portes bles de centre, consolle, &c. Paters et ornements de portes de la vente, les prapriétés à un crédit de 1, 2 et 3 ans, à compter du jour de la vente, les prapriétés à un crédit de 1, 2 et 3 ans, à compter du jour de la vente, les prapriétés à un crédit de 1, 2 et 3 ans, à compter du jour de la vente, les oriets sur outer la vente, les oriets su ories. Et vendedi le 5 mars, à dix heures du mator, je vente de la vente, les oriets su ories. plus modeste, jusqu'au plus élégant ; Candelsbres et au-tres articles en bronze ; Beaux vases un porcelaine ; bles de centre, consolle, de c. Paters et ornements de portes dorés, pelles, pincettes, gardefeux de C. Grandes collections de tableaux, lustres et demi lustres et cristal, et une infi-nité d'autres articles. VALSIN VIGNAUD,

no. 49, rue Chartres.

ARROW-ROOT.

Boitga d'arrow-ro.t, nouveau et finis, en débar quement de la goellette Me to, et à vendre par TOURNE & BECKWITH. rue do la Levée, no. 23 ct 29. AVIS

AVIS.

ASSEMBLEE measuelle des membres de la chaine bre de commerce aura lieu ce soir 46 heures dans la rue du Canal no. 55.

GEO. W. WHITE, secrétaire. Banque des Artisans et Commerçans.

SAMUEL C. BELL a été élu caissic de cette institution en reimplacement de M. T. E. Magot fine, démissionnaire.

JAMES HOPKINS, Banque de la Cite.

9 mars et jours suivags.
ROB. PALFREY, cnissier.

Dissolution de Société. CARDES D'ORLEANS—Attention!!—Lea deux compagnies s'assemble-ront dimanche prochain, 8 du courant à 8 heures précises de matin, au lieu ordinaire du rendez vous. Exercice à fou-habit bles-pantaion bles.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY & GARIDEL EUDi, & de corrate, à mids, il ecre vondu à la Bour-te de Hewiett, supt herraine située au nouveau fau-bourg Marigny, faisont face aux rese Annette, St. An-tième et des Mariettes conformations solo ent au plan déposé i

in Bourse. Conditions 9 et 18 mois de crédit, su billets undassés : 3 uns s PAR T. MICSSY & GARIDEL.

ARDI, Smars prochain, il sets vendu à leur mage I caiese relours bles, avant titre an ram desire quioure even, ayant sure un removements; \$\footnote{\text{de de desare}}; 1 cates coutil blanc pour pautaions; \$\footnote{\text{de dougne}}; 2 cates coutil blanc pour pautaions; \$\footnote{\text{de dougne}}; 2 cates do. Maculipatan; \$\footnote{\text{de la Lovée}} cates beaucoup de liais. On peut l'examiner, cu lace dras; \$\footnote{\text{cates}} and \$\footnote{\text{de la Lovée}} cates rues Couti et \$\footnote{\text{St. Louis}} \footnote{\text{3 mars}}. PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE
ET P. DUTILLET.

dre de l'agent des crénnciers de M. Martin Duralde. les biens ci-après, provenant de ce dernier, savoir :

4. UN TERR VIN situé en cette ville, rue Condé, entre les rues de l'Hôpital et Quartier, boraé à droite pur la propriété de M. Charles Derhigny, et a gauche par celle ci après décrite, syant 30 pieds de face a la rue Condé sur 120 pieds de profondeur, avec la mison et les cuisines en briques et à étage qui s'y

2. UN AUTRE TERRAIN, rue Condé, attenan à celui ci-dessus décrit et ayant les mêmes dimensions, borné à droite par le terrain qui vient d'être de crit et à gauche par la propriété de M. E. A. Canon aussi avec la maison et les cuisines en briques et

éinge qui s'y trouvent.

3. UN LOT DE TERRE, désigné sous le no. 1 situé rue de l'Esplanade, côte Est, entre les rucs de m Lerée et Moreau, ayant 30 pieds de face à la rue de l'E-planade, sur 106 pieds 6 pouces de profondeur, borné à droite par la propriété de l'. Sel et à gauche par le terrain ci-après décrit, avec la baisse en bri ques qui s'y trouve.

4. UN AUTRE LOT DE TERRE, désigné son le no. 2, situé rue de l'Esplanade, attenant un préré. dent ayant 29 pieds 2 pances de face à la la due rusur 106 pieds 6 pouces de profondeur, borné à droite par le précédent et à gauche par célui ci après, auss

s'y trouve.
6. UN AUTRE LOT DE TERRE, désigne sous le no. 4, situé rue de la Levee, ayant 26 pieds 2 pcu ces de face à la dite rue, sur 72 pieds 11 pouces de profondeur, borné à gauche par la propriete de.... à droite par le terrain ci après, et dans la profondeur par le precédent, aussi avec la bâtisse en briques qui

sous le no. 5, situe que de la L-vée, attenant au pre-cédent, ayant 31 pieds 10 pouces de face à la dite rue, sur 72 pieds 11 pouces de profondeur, borne a gauche par le précédent, à droite par le terrain ei nerès et dans la profondeur par ce no. 3, aussi avec le

bâtisse en briques qui s'y trouve. 8. UN AUTRE LOT DE TERRE, désigné ous le no. 6, situé rue de la Levée, attenant au précedent, ayant 27 pieds de face à la dite rue, sur 72 pieds 11 pouces de profondeur, borne à gauche par précédent, à droite par celui ci s près et dans la profundent par lo no. 3, aussi avec la bâtisse en brique

sons le no. 7, situé à l'encoignure des rues de la Le-rée et de l'Esplanade, syant 21 pieus 8 pouces de fice à la première, et 72 pieds et 11 pouces de profondeur

Toutes ces maisons sont commodément distribuées rues de l'Esplanade et de la Victoire dite de la Levée, construits de vastes magasins en briques, courerts en ardnises, ainsi que les dits lois sont désignés sur un plan qui sera exhibé au moment de la veste.

ardniees, ainst que les dits lois sont désignés sur un plan qui sers exhibé au moment de la vente.

10. UN AUTRE TERRAIN situé à Pencoignure de la rue des Champs-Elysées, dite Canal Marigny ou Chemin à Coulisses et de la rue de la Lever, syant onziron 34 pds de face à la rue de la Lever, syant onziron 34 pds de face à la rue de la Lever eur environ gerrite; 12: Sias, 13, Jenny, 13, deux jumeaux enfans de 112 pds de profondeur et face autChemin à Coulisses.

Dolt morre, et Après de 8 mis. onxiron 34 pds de face à la rue de la Levée sur environ parallèle à la rue de la Levée, il mesure environ 100 de profondeur et face su Chemin à Coulisses.

Ce terrain ouvre tellement que sur la ligne du fond, parallèle à la rue de la Levée, il mesure environ 100 des de l'habitation pour trois termes payables en fevrier des trois années prochaines, et cont condus, payables en fevrier des trois années prochaines, et cont condus, payables en fevrier des trois années prochaines, et cont condus, payables en fevrier des trois années prochaines, et controlles et l'autre de la la rue de la la rue de la Levée, il mesure environ 100 des trois années prochaines, et controlles et l'autre de l'autre de l'autre de l'autre de la la rue de la ques et à 3ctages couvertes en ardoixes qui 'y trouvent. H. UN AUTRE TERRAIN situă au faubourg Montreul, à l'encoignure des rucs Elmire et des acquéreurs et pour faciliter la main levés de l'hypothèque, Grands Hommes, ou rue Clara, syant 60 pieds de face déposés en la cour des preuves susdite pour que les somà le première, aux 120 pds de protondeur et face à la seconde, avec la maison neuve briquetée entre poteaux, couverie en burdeaux, parlaitement finie, et la curaine direction de la cour aux paiemens des termes à échesir, couverie en burdeaux, parlaitement finie, et la cursine

vid Olivier et Joseph Lombard, désignés sous les nos 1. Same, 17; Leveille, 40; Ceiestine, 30; Maria, 28, Helen, de l'Îlet no. 1 et 3, 4, 5, 6, 7, 8, 11, 12, 13, et 14, de l'Îlet 25, et un petit entant; Flentiette, 19; Doress, 24, Selliv, 25 no. 5, d'après un plan déposé en l'étude de Octave de Armas, notaire. Ces térraine, parmi le squels il s'en trouvent de bâtis, seront vendus réparément, et conformément au plan qui sera exhibé au moment de la vente.

140. Un quart indivis dans 107 TEERAINS situés au Ces derniers esclaves seront vendus payables à un au le faction de la conforme de la vente.

dit faubourg Washington, figurés au plan du dit faubourg du jour de la vonte publique, conditions.—Pour autrer les paismens aux époque 150. Un quart indivis dans l'espace du dit faubourg, susdites, les acquéreurs auront à fournir leurs bilicis en

Et vendredi le 5 mars, à dix houres du matin, je ventout en billets tirées et endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Attenda que Pemplacement situé à l'encoignure des rues de la Levée ou Victoire et de l'Explanade, diviné en sept lots, se compo, e de deux terrains désignés sous les nos. I et 2, primitivement vendus par la corporation de cette ville, savoir ; le premier lot pour \$2000 ; et le no. 2 pour \$1625, fessant un total de 3625, soumne à une rente de 6 nr. cent : en conséquence, lea dua sent lots de terre EMANDE.—Une négresse cuisinière à louer.

Nota.—On désirerait engager aussi une jeune fille blanche, pour garder des enfacs: on aura pour elle tous los soins, l'ob contractera pour plusieurs années. S'adresser seront vendus sounds au paiement du di capital et de la seront vendus sounds au paiement du di capital et de la seront vendus sourcis au paiement du di capital et de la ct leurs accessoires.

Cenditions de cette vente-Pour toutes sommes de seront vendus souths au patement du dit capital et de la cite vente, dans la proposition suivante, savour : les nos.

1, 2, 3, 4, 5 et 6 de \$500 chaque en capital, ct \$30 de rente annuelle ; et le nos 7 de \$625 en capital \$37-50 de rente annuelle, payablesà la dite corporation et aux terdessous de \$200 quatie mois excepté la machine à vapeur, nt passés par devant Félix de Armas notaire. 2 mars—i

> A VIS-Les souscripteurs \$ 1a carte de la Louisiano po-Graham trouveront leurs copies en s'adress int à M. Beniamin Levy. NATH. COX. VIS-Les souscripteurs & la carte de la Louisiane par Benjamin Levy. 29 fév—3

ABILLEMENS faits dans le dernier goût de Paris reçus par les déroiers arrivages du Havre, consis-tant en redingotes de draps noirs, habits de drap bles. noirs et couleurgrenatipantalons de drap bronze,de en draj zéphir, gris, perie et couleur noiscite, gilcts en soie façonés de diverses nuances, do en casimir noir et en poil chèvre assorti.

L. CORNIE.

28 fev-8 res Royale, no 188.

A VENDRE-300 paniers huile de Bordemy, par OSMIN, BIGOURDAN. 28 fév NOILES à draps tranguises, à vendre par E. L. BERNARD,

28 fér rue Royale, no 107.

VENTER A L'AMPCAN.

PAR F. DUTILLET. Bu term d'un ordro de la cour des preuves, cana d joille cutte ville et paronner, en date du 26 novembre 1834, il nera vendu a la Boursa Hawtett, le tanos ti Payril proclain, à milli, l'esclave MOBEE, ne reage de 26 ans, but charretier. Conditions at mement le la vente. 8 m ars—11,2ps

PARTRICUU, DOMINGUN & CANUNGE. L sera vendu lundi, 9 mars, à man, à la Bourse, liewlett, la grécette l'ÉARL, du post de 64 conneux.

3 mars
PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendo le namodi, 7 terrier, a midi, a in
Bourse: Monida, bonne coismère et bonne dantribacuse: Frances, sa fine, agée de lo sus, domestis-ET F. DUTILLET.

Bourse: Manida, bonne coisimére et bonne tilanres précises du matin, à la Bourse de Hewlett, à que de touseurs, Frances, sa fiire, agée de lo aus, domestique de tous-un, un peu couturière; Joe, firs de Matinda dans de la lace de lace de la lace de lace de la lace de la lace de lace de lace de lace de la lace de da, agé de 16 am, domestique et maire d'nôtel; George, aussi fils de Manida, agé de 12 am. Le sout guantis des vires et maladies prévus par la loi. Ceux qui destrernient traiter a l'aunable, peuvent l'adresser d'ici au jour de la vente, aux encanteurs, ci-

Conditions, comptant, ARDI, 3 de mars courant, il sera sentente a disquesam d'encan, una facture de courcilerte a 2 mars. ARDI, 3 de mars courant, il sera venda a leur

PAR FERNANDEZ & WHITING. ARDI Scourant, a 4 heures de l'apres midi, il sous l'inspection des gardiens du port, les voice et greement de la barque espagnole Isabelt,, comprenant une grande variete d'acticles vendus pour compte de qui il appartiendra.

PAR J. LE CARPENTIER.

L sera vendo le vendre di, 13 mars proclimin, à made précis, à la Bourse de Hewiett, la negreste nuc. mee Adelaide, agee d'environ 40 à 45 uns, creole c. St. 1D mingue, bonne cuminiere, reparsouse et pin scuse, bonne domestique de maison et garantie des vi ces et maladies prévus par la loi.

Les e aditions seront annoncées au moment de la vente. L'acte de vente sera passe aux frais l'acqué. reur pardevant L. T. Caire, tot. pub. 28 lev

COUR DES PREUVES—Paroise Jefferson—Ea

Vertu d'un décret de l'honorable cour des preuves de la paroisse de Jelirason en date du 36 courant, J'exposera en vente publique à la Bourse de Hewlett, à la Nouvelle-Or éans, Meccredi te 4 mars prochain, à moit, les brens ci-

spid décritaformant partie des sor cessions de Louis Du quit et de Celinic Ademide Deynaut, son épouse, cons ucits décédés, savor: UNE HABITATION OU TERRE située en cette paroisse de Jefferson, a hui mille au des-sus de la Isouvelie-Orléans, même itre du fleuve, étant la même qui jusqu'à cette aunée était cultivée en par le défant Louis Daquin, et avant lus par Culonge et Delvalle par Mr. McQueen. Cette terre sera veneue en lots d'un arpent de largeur avec toute la profonceur ou étendue depois le fleuve jusqu'au lac Pontekatrant; elle contient dix-huit arpens de face et la profonceur compriso entre des lignes paralièles dans toute leur étendur évaluée par les plus anciens habitans à 120 ou 130 arpens. indépendement de la partie en culture, le surp us de cet-te terre est bien boisé et lorsque dans peu les chemins a conlisses la traverseront, le bois offina aux acquéreurs la source d'un grand revenu. Le bayou de la Metaine et les terres hautes qui l'avoisiment, traversent cette terre a environ 40 arpens du fleuve, et lois de l'ouverture du che-m n de la Métairie, une vile prompte et commode aera offe te aux habitans de ce quartier. Sur plusieurs des iots fo més par la division de la propriété il y a des établisses. meus, sur l'un la maison principale et la sucr-rie; sur un

plande cette division fa.t. par l'arpenteur de paroine cua ians quelques jours exposé à la Bourse. Plus, 54 ESCLAVES dont les noms, ages et qualités et face à la rue de l'Esplanade, aussi avec in bâtisse en briques qui s'y trouve.

Ces sept tuts de terre dernièrement décrits viennent de la division d'un emplacement situe à l'angle des rues de l'Esplanade et de la Victoire dite de la Levée, nyant dans son ensemble 106 pieds 6 pouces de face à cette dernière rue sur 161 pieds et 3 pouces de proton-dense t fom à la remaine rues fom à la remaine rues form à la remaine rues la remaine rues form à la remaine rues la remaine rues form à la remaine rues la remaine rues la remaine rues form à la remaine rue sur l'est parter de la Remaine rue sur l'est pouces de proton-dense tour à la remaine rue sur l'est parter de la Remaine rue sur l'est pouces de proton-dense tour à la remaine rue l'esplanade, aussi avec la la la remaine rue de la Remaine rue sur l'esplanade, aussi avec la la la remaine rue l'esplanade, contraire de la Remaine rue l'esplanade, aussi avec la la la remaine rue l'esplanade, aussi avec le les la Remaine rue l'esplanade et de la Remaine rue l'espla

autre les cubanes à nègres et des magasnes, et écurice

Plus 46 autres ESCLAVES de la même habitation aur chargement prête, partirs sous peu. Pour le ceste nu froit ment de parsage, s'adressor à bord, en face de la rue Conti ou à 3 mars.

TOURNE & BECKWIPH,

ARCHANDISES SECHES.—En déinsquement des navires Arkansas et Nashville : denteules de fit garnitures, batiste, monsseline, bus de coron unis et à jour ; un bel assortiment de ceintures d'un nouveau genre, mouchours de batiste brodés, bombezines noires sus perfines, à vendre par no. 19, rue de Chartres.

S mars no. 19, rue de Chartres.

Turier su sur ser au figure sur un pain qui s'arca exhibe au nouveau genre ment de set out ou à s'arca exhibe au nouveau genre ment de set out ou à s'arca exhibe au nouveau genre des arca exhibe au faubourg sevoir ; Gabriel, forgeron, de Sans, Washington de Sans, Washington de Sans, Washington de Sans, Washington de Sans, Oreste, 36; Tour Maite, 36; Yellow Kit 35, 17s. curier, 30; William Day, 30; Ned Rogers, 30; cpi esclaves au faubourg des dittes brodés, bombezines noires sus perfines, à vendre par no. 19, rue de Chartres.

S mars no. 19, rue de Chartres.

S mars no. 19, rue de Chartres.

150. Un quart muive anne respice us un insusorial summines, les acquis au monde l'exécuteur testamentaire et adopte le rouve à 40 arpents à partir du neuve.

160. PLUSIEURS TERRES situées aux Attakapas et cur achetées, dans l'acte de vente. Les hilicis uevront etr

Deux équipages ou jeux de chaudières à sucre comple;

des billets enduesés à satisfaction,

F. DUGUE, juge. mes de la vente primitive dont il sera doiné connaissance les moulins et les équipages à sucre pour lesquels il ser au public au moment de la vente. Les actes de vente se-

Paroisse de Jefferson, 29 janvier.

UN entrepôt de vins rouges de Bordeaux estreta bli chez M. F. Seignourer, rue Royate, no 114, Ces vins sont garantis france et exempts de mui oupage.

Les consommeteurs qui feront leur provision à soa clintx, sont assurés d'avoir toujours les mêmes vins et g rantia MEDOC. 28 fex-2m A LOUER.

La maison belle et commode, no 173, rue de Canal. S'adresser sur les lieux.

BIJOUTERIE.

N débarquement du mavire Nachville, un nouvel se sort meni de coraux et du boucles d'on ille de ger m. asort meni de coraux et du boucles d'orcille de contineux, chaînes, épingles, etc. à vendre par L MUri.

A société avus traison J. CHASTANT & Co. est de consentement mutuel dissoute aujourd'hui, se de consentement mutuel dissoute aujourd'hui, est de consentement mutuel dissoute aujourd'hui, est personnes qui lui divirget sont priées de voulor bien personnes qui lui divirget sont priées de voulor bien personnes qui lui divirget sont priées de voulor bien précises de manin, au lieu ardisaire du rendez-vous. Exercice à fou-habit bles-pantain bleu. e L'appel se fera à 9 herres précises.

L'appel se fera à 9 herres précises.

Par ordre du capitaine.

G. Cituzatt.

JOS. BRATEET.

JOS. BRATEET.

JOS. BRATEET.

JOS. BRATEET.

Ala tôte d'en grand hôtel, it qui aurait les moyens de les meub-er éégemment, en tont ou en partie, pest cobrer par le compagnie de la source de toniver un intérier proportionne à la valeur de le meub-er éégemment, en tont ou en partie, pest cobrer par le compagnie de la source de trouver un intérier proportionne à la valeur de la compagnie de la source de trouver un intérier proportionne à la valeur de la compagnie de la compa